Ouverture d'une procédure d'examen du rachat d'Autotalks par Qualcomm fondée sur la procédure de l'article 22

Publié le 18 août 2023

La Commission européenne ouvre une procédure d'examen du rachat d'Autotalks par Qualcomm fondée sur l'article 22 du règlement concentrations de 2004

A la suite de la demande de renvoi formulée par l'Autorité et six autres autorités de concurrence en Europe (Belgique, Italie, Pays-Bas, Pologne, Espagne et Suède), à laquelle se sont joints huit autres Etats membres (Danemark, Finlande, Luxembourg, Irlande, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Portugal), la Commission européenne a décidé d'ouvrir une procédure d'examen de l'opération de rachat de Autotalks par Qualcomm sur le fondement de l'article 22 du règlement européen sur les concentrations (voir communication de la Commission du 18 août 2023).

Qualcomm et Autotalks sont des leaders mondiaux dans le secteur des technologies de communication à longue et courte portée, de plus en plus utilisées dans l'industrie automobile et le secteur des infrastructures routières. Ces technologies, qui fonctionnent à partir de capteurs embarqués, peuvent se regrouper sous le terme de « Système de Transport Intelligent Coopératif » (STI-C), ou V2X pour « *vehicle-to-everything* ». Elles permettent notamment aux véhicules d'échanger des informations entre eux et avec leur environnement, afin d'améliorer l'expérience de conduite, la sécurité routière, la sécurité des agents d'exploitation intervenant sur les routes et l'efficacité générale du trafic routier.

Ce secteur est en pleine expansion et représente un enjeu stratégique au niveau européen et français. En France, le déploiement des STI-C sur le territoire national est en cours depuis plusieurs années et de nombreuses entreprises des secteurs privé et public sont impliquées dans cette stratégie, notamment des gestionnaires routiers, des constructeurs automobiles, des équipementiers ainsi que des opérateurs de télécommunications.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 18 AOÛT 2023

La Commission européenne ouvre une procédure d'examen du rachat de Autotalks par Qualcomm fondée sur l'article 22 du règlement concentrations de 2004

Lire le communiqué